

wfolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

Cont@ct
n°1 du 1er septembre 2015

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Vers une nouvelle organisation fédérale ...

La saison 2014-2015 s'est terminée sur un été dense et lumineux.

Les compétitions nationales ont connu dans leur ensemble un réel succès pendant qu'à Strasbourg, la Ligue, l'UFOLEP et l'USEP organisaient du 8 au 10 juillet leur 1^{ère} Université Européenne du Sport.

Qualité des manifestations sportives d'une part, qualité des réflexions et des témoignages, français et européens, d'autre part...

Fidèle à ses valeurs, à son engagement citoyen, à sa mission de service public, l'UFOLEP a relevé ces défis avec succès.

La saison 2015-2016 redémarre pleine d'ambition et de résolutions...

Dans un pays où l'inactivité tue 47 000 personnes par an, dans une époque où l'espérance de vie est menacée par la sédentarité, le réseau UFOLEP doit mobiliser ses ressources, ses savoir-faire, ses partenariats pour offrir des activités physiques et sportives adaptées à la diversité des publics : pratiquants réguliers, pratiquants occasionnels ou publics éloignés de toute pratique.

La palette des activités est là ; le réseau associatif doit être accompagné pour renforcer sa capacité d'intervention et rayonner auprès des publics et des partenaires.

Nous utiliserons ensemble l'opportunité de la nouvelle organisation territoriale pour soutenir les initiatives locales et mobiliser tous les partenaires concernés : comités sportifs, collectivités territoriales, universitaires, institutions et entreprises diverses pour installer cette nouvelle culture sportive qui veut mettre à la disposition de tous les publics les bienfaits et les plaisirs d'une pratique adaptée et partagée.

Avec vous, tous les sports, pour tous, autrement c'est réellement notre projet.

Philippe MACHU
Président National

DOSSIERS TRANSVERSAUX

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



SEJOURS « SENIOR »

Dans le cadre du projet national senior, un objectif d'organisation de séjours est prévu, vue la forte demande du public senior.

C'est la raison pour laquelle un groupe de travail spécifique est créé dont la 1^{ère} réunion se déroulera courant septembre.

Certains comités comme la Savoie, la Haute Savoie, la Vendée, l'Ardèche ont déjà mis en place en 2015 des séjours de 5 jours autour de différentes thématiques (AP et santé, AP et patrimoine) avec pour certains une 2^{ème} édition en octobre vue le succès constaté.

Dans une perspective de collaboration avec le service « Vacances Pour Tous » de la Ligue de l'Enseignement (soit par déclinaison les fédérations et les comités UFOLEP), la programmation des séjours fera l'objet, à partir de 2016, d'un cahier des charges précis permettant d'harmoniser le cadre, de valoriser les projets auprès de nos futurs partenaires, d'optimiser l'utilisation des centres d'hébergement de la Ligue, de communiquer sur chaque projet respectif et de s'assurer que les objectifs des séjours sont bien en cohérence avec les orientations nationales. Un accompagnement à l'élaboration des projets sera envisagé.

Le cahier des charges sera diffusé début novembre.

Pour plus de renseignements contactez Laurence NADAUD (lnadaud.laligue@ufolep-usep.fr / 01.43.58.97.79)

SEJOURS SPORT SENIORS**5 jours pour garder la forme**

Le comité départemental UFOLEP de Haute-Savoie organise un séjour sport séniors du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre 2015, à Piriac sur Mer, presqu'île de Guérande Bretagne Sud.

Au programme :

- Prendre plaisir à bouger
- Profiter des bienfaits de l'air marin
- Découvrir des activités en toute convivialité

Tarifs

- Prix public : 350 €
- Prix adhérents UFOLEP ou USEP 74 : 320 €.
- Ce tarif comprend l'hébergement en pension complète pour 5 jours et 4 nuits, l'ensemble des activités proposées, les déplacements depuis le centre, le prêt de matériel (vélo, bâtons de marche nordique, combinaisons...).
- Ce tarif ne comprend pas l'acheminement jusqu'au centre ni le retour après le séjour. Cependant l'Ufolep 74 vous propose un départ groupé depuis la Haute-Savoie (Annecy), pour un coût d'environ 130 €. Nous contacter pour toute demande d'informations.

Les + des organisateurs :

Séjour animé par une équipe de professionnels du secteur sportif de la FOL, diplômés de la faculté des sports et spécialisés dans les activités physiques adaptées.

Au niveau de l'hébergement, l'équipe des permanents du Centre du Razay sera à votre écoute pour vous garantir un séjour agréable.

Connaître le programme et s'inscrire :

[Télécharger le dépliant.](#)

Contact :

Manon MOTTIN ou Gérald GILLETTE. Tél. 04 50 52 30 02

Mail : ufolep74@fol74.org

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**Dans le cadre de la volonté de l'Etat de simplifier la vie administrative
« L’AFFILIATION VAUT AGREMENT »**

I. - L'article L. 121-4 du code du sport est ainsi modifié :

1° Il est inséré, après le deuxième alinéa, un alinéa ainsi rédigé :

« L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 vaut agrément. » ;

2° Au troisième alinéa, devenu le quatrième, les mots : « d'une association sportive » sont remplacés par les mots : « accordé à une association sportive ou résultant de l'affiliation prévue au troisième alinéa » ;

3° Au quatrième alinéa, devenu le cinquième, après les mots : « du retrait de l'agrément » sont insérés les mots : « accordé à une association ou résultant de l'affiliation prévue au troisième alinéa ».

Ce changement signifie qu'une association s'affiliant au sein de notre mouvement bénéficie des avantages liés à l'agrément ministériel, sans avoir besoin d'en faire préalablement la demande.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Nicolas ARMAND (narmand.laligue@ufolep-usep.fr / 01.43.58.97.70)

La MoveWeek c'est maintenant !

La semaine européenne du sport et de l'activité physique démarre aujourd'hui jusqu'au 13 septembre 2015.

C'est le moment de découvrir les activités proposées par les associations UFOLEP dans le cadre de la MoveWeek 2015.

Participez également à l'événement interfédéral qui aura lieu au Jardin du Luxembourg le samedi 12 septembre. Pour télécharger l'invitation, [cliquez ici](#).

Vous avez jusqu'à la fin septembre pour inscrire de nouveaux événements en allant sur le site <http://france.moveweek.eu/>

ENEZ BOUGER



Semaine européenne du sport et de l'activité physique.
Du 7 au 30 sept. 2015, organisez une activité près de
chez vous ! #Beactive
Découvrez la diversité de nos associations !

Plus d'outils et s'inscrire sur :

france.moveweek.eu

Plus d'informations :

moveweekfrance@gmail.com



à l'initiative de



avec le soutien de



EWoS
#Beactive

sous le haut-
patronage



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

co-organisateur



#NowWeMOVE

AFFILIATIONS – ADHÉSIONS TARIFS 2015-2016

	LIGUE						UFOLEP		
C1	Droit d'affiliation :						35,50 €		
	Abonnement journal :						18,00 €		
	Total :						53,50 €		
LICENCES ET ASSURANCES	ENFANTS nés en 2005 et après			JEUNES nés en 1999 et après			ADULTES nés en 1998 et avant		
	R1	R2	R3	R1	R2	R3	R1	R2	R3
LIGUE	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	1,75	1,75	1,75
UFOLEP	1,35	1,35	1,35	3,45	3,45	3,45	5,95	5,95	5,95
APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP R1, R2 ou R3)	1,99	4,54	21,07	1,99	4,54	21,07	4,46	7,01	23,54
TOTAL DES PARTS NATIONALES	3,66	6,21	22,74	5,76	8,31	24,84	12,16	14,71	31,24

RAPPELS DIRIGEANTS

La licence « dirigeant » n'existe pas, mais les dirigeants licenciés (élus, responsables d'association et/ou de comités, animateurs, officiels) **non pratiquants** bénéficient effectivement de la couverture assurance sur la base de la « TGA/TLE » sans avoir à régler la part **R1, R2, R3, R5 ou R6** liée à l'activité (décision d'Assemblée Générale).

JEUNES				ADULTES			
LIGUE	UFOLEP	APAC	TOTAL	LIGUE	UFOLEP	APAC	TOTAL
0,32	3,45	1,42	5,19	1,75	5,95	3,89	11,59

PRATIQUE DE TYPE R4

Sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la délégation départementale APAC.

	LIGUE		UFOLEP	
C3S (ex C2)	Droit d'affiliation part fédérale :		10,00 €	
	Droit d'affiliation part confédérale :		7,50 €	
	1 abonnement au journal :		18,00 €	
	Total :		35,50 €	
C3	Groupement adultes		De 1 à 20 personnes : 83,00 €	
	Droit d'affiliation :		De 21 à 50 personnes : 100,00 €	
	1 abonnement au journal :		De 51 à 100 personnes : 150,00 €	
	Total :		69,50 €	
			De 101 et plus : 200,00 €	
			Chacun de ces forfaits intègre un abonnement à la revue et la possibilité de diffuser sous format numérique	
			Intégrant l'abonnement à la revue EnJeu et la possibilité de diffuser en complément sous format numérique	
			43,00 €	

NB : les affiliations et adhésions « JUNIORS ASSOCIATIONS » sont gratuites.

TARIFS AFFILIATIONS- ADHESIONS 2015-2016	ENFANTS (nés en 2004 et après)					JEUNES (nés en 1998-1999-2000-2001-2002-2003)					ADULTES (nés en 1997 et avant)				
	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL Part nationale ENFANTS	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL part nationale JEUNES	LIGUE	UFOLEP	APAC : TGA/TLE (dont IA) + GAP		TOTAL part nationale ADULTES
			R5	R6				R5	R6				R5	R6	
26013 Cyclo - Cyclotourisme	0,32	1,35	21,39		23,06	0,32	3,45	21,39		25,16	1,75	5,95	24,50		32,20
29046 Cyclo - VTT randonnées	0,32	1,35	21,39		23,06	0,32	3,45	21,39		25,16	1,75	5,95	24,50		32,20
26015 Cyclo - Vélo trial - bike trial	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	45,92		53,62
26010 Duathlon-Triathlon-Bike and Run	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90
26011 Cyclo - Bicross	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90
26012 Cyclo - Cyclospor	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90
29037 Cyclo - Dirt	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90
26014 Cyclo - VTT Sport (en compétition)	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90
26022 Épreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multiactivités	0,32	1,35	30,77		32,44	0,32	3,45	30,77		34,54	1,75	5,95	60,20		67,90

29001 Auto - École initiation conduite et pilotage 16-18 ans						0,32	3,45		21,58	25,35	1,75	5,95		25,61	33,31
29020 Auto - Kart cross						0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29021 Auto - Karting piste	0,32	1,35		35,77	37,44	0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29004 Auto - Poursuite sur terre						0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29005 Auto - Trial 4x4						0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94

29030 Moto - École de conduite	0,32	1,35		35,77	37,44	0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29035 Moto - Activité Trial						0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29036 Moto - Randonnées loisirs						0,32	3,45		35,77	39,54	1,75	5,95		38,24	45,94
29032 Moto - Activité Enduro						0,32	3,45		71,47	75,24	1,75	5,95		73,94	81,64
29033 Moto - Activité 50 cc						0,32	3,45		71,47	75,24	1,75	5,95		73,94	81,64
29034 Moto - Activité Moto-cross						0,32	3,45		111,25	115,02	1,75	5,95		113,72	121,42

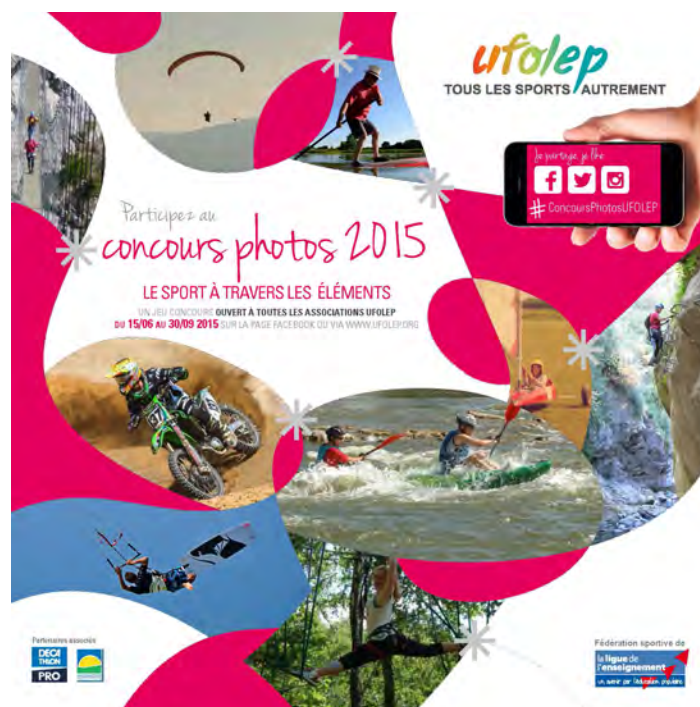
POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Lancement du concours photos UFOLEP 2015 « Le Sport à travers les éléments naturels »



C'est le moment de sortir vos appareils photos et de profiter des beaux jours pour réaliser quelques clichés !

En effet, la 4^{ème} édition du concours photos UFOLEP est désormais ouverte !

Cette année le thème « Le Sport à travers les éléments naturels » sera l'occasion de présenter l'environnement dans lequel vous aimez pratiquer vos activités physiques ...

Envoyez vos réalisations par email à l'adresse suivante : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr
ou en utilisant l'application Facebook "[Concours Photos](#)" sur
notre page officielle.

Cette 4^{ème} édition du concours photos souhaite mettre l'accent sur la diversité des activités sportives et leur environnement de pratique quelques soient les conditions climatiques.

Maintenant c'est à vous de devenir acteur de votre environnement et de représenter la force des éléments naturels à travers vos photos !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux DOM-TOM et non-licenciés, jusqu'au 30 septembre 2015 (17h) avec 1 séjour à gagner avec notre partenaire Vacances pour tous et des chèques cadeaux avec DECATHLON PRO !
(cf. règlement ci-dessous).

Règlement du Concours photos UFOLEP

« Le Sport à travers les éléments naturels » du 15 juin au 30 septembre 2015

Article 1 – Objet

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) Nationale dont le siège est situé 3 rue Récamier à PARIS 7^{ème} organise un concours photo intitulé « Le Sport à travers les éléments naturels ».

La thématique retenue est celle de l'illustration de la pratique sportive à travers les éléments tels que l'air, le feu, l'eau et la terre.

L'objectif de ce concours est de mobiliser le réseau UFOLEP, d'en valoriser par l'image les actions de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire et de l'illustrer via les différents supports de communication.

L'objectif de ce concours est de pouvoir valoriser à travers l'image, l'engagement de l'UFOLEP dans les pratiques sportives qu'elles soient ludiques, de loisirs ou compétitives dans un environnement conditionné par les aléas climatiques.

L'UFOLEP c'est une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels tels le sport-santé, le sport-handicap, le sport-durable avec des valeurs incontournables comme la solidarité, le faire play, la laïcité et la citoyenneté.

Article 2 – Présentation du concours

Le concours photographique « Le Sport à travers les éléments » est ouvert à tous.

Le concours débutera le 15 juin 2015 à 15h et se clôturera le 30 septembre 2015 à 17h.

Toutefois les photos prises avant le début du concours seront admises, c'est leur envoi qui doit avoir lieu entre les dates mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et DOM-TOM. (disposant d'une licence UFOLEP ou non licencié).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Fédération Nationale UFOLEP, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable.

Cet élément est très important ; une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Article 4 – Cahier des charges

Chaque photo devra illustrer la thématique « Le Sport à travers les éléments » dans le cadre d'un projet/événement/compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.....

Sur le cliché, peut apparaître une partie ou la totalité du corps en mouvement.

Ce cliché doit être original, authentique et dans le cas contraire, l'auteur sera poursuivi pour plagiat.

Si une personne est identifiable sur la photo, s'il s'agit de vous, d'un membre mineur de votre famille ou d'une personne de votre entourage, vous certifiez que vous autorisez expressément l'UFOLEP et **tous ses ayants-droit** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter cette image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, ainsi qu'à diffuser cette image avec le logo de l'UFOLEP.

Réception des photos par mail à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr ou via la photothèque UFOLEP : reseau.ufolep.org/extranet/phototheque.asp ou via la page facebook de l'UFOLEP.

La date de réception du mail fera foi. Mentionner dans l'objet du message : « Concours Photo Le **Sport à travers les éléments** ».

Photo par mail : au format numérique (JPEG) haute définition/résolution, mentionnant votre nom, prénom et nom de la photo. La photo sera sauvegardée et envoyée comme suit :

ConcoursPhotovotrenom.jpeg

Nombre maximum de photos présentables : 3 photos par candidat.

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Département
- Brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement s'il s'agit d'une photo prise sur un événement, en quoi illustre-t-elle le sport et les éléments)
- Téléphone portable
- Numéro de licence (si le candidat est licencié UFOLEP, USEP ou adhérent Ligue)

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

L'envoi des photos par mail ou via FACEBOOK induit l'acceptation du présent règlement concours photos.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un forfait de connexion illimité - La participation au Jeu étant strictement gratuite et sans obligation d'achat, «le concours Photos Le Sport à travers les éléments» remboursera, sur simple demande du participant accompagnée des documents exigés, les frais de connexion au Jeu, les frais de participation, le montant des photocopies ainsi que les frais d'affranchissement inhérents aux demandes de remboursement.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Les demandes de remboursement sont limitées à une (1) par foyer (même nom, même adresse) et par mois.

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de 60 (soixante) jours après la participation pour laquelle le participant demande le remboursement des frais, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais se fera dans un délai de soixante jours (60), suivant la réception de la demande de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante : 3 rue Récamier PARIS 7^{ème}.

Pour obtenir le remboursement de ses frais, le participant doit adresser une demande écrite contenant les éléments suivants :

- Nom, prénom, e-mail du participant,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),
- Une photocopie de la facture

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Les photos retenues par le jury dans un premier temps pourront être exposées dans le cadre du Salon de l'éducation 2015 organisé par la Ligue de l'enseignement du 19 au 22 novembre 2015.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Article 5 – Droits des photos

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur, ainsi qu'à la Ligue de l'enseignement (3 rue Récamier 75 341 Paris cedex 07), les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'UFOLEP Nationale et de son réseau pour une durée de 20 ans.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication.

Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de 20 ans.

Le participant déclare être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent ou dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose à l'UFOLEP Nationale. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article 6 – Sélection Préalable des photos et désignation des photos gagnantes

A. La « sélection préalable » des photos sera opérée de deux façons :

- 1) Sélection par les organisateurs, basée sur des critères de qualité et de correspondance à la thématique du concours uniquement : cette phase durera jusqu'au 30 septembre 2015.
- 2) Sélection par vote sur réseaux sociaux : le nombre de « likes » sur chaque photo sera le critère déterminant, calculé et arrêté à la date du 30 septembre 2015 à 17 h.

B. La sélection des photos gagnantes sera faite de la façon suivante :

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

L'analyse des photos retenues lors de la « sélection préalable » sera faite par un jury composé :




- de la responsable communication de l'UFOLEP,
- d'un représentant du Ministère,
- de 2 à 3 responsables associatifs,
- d'un représentant de la Ligue de l'enseignement,

Le jury de sélection choisira, parmi les photos retenues :

- Les trois participants vainqueurs du concours photos
- les 10 meilleurs clichés, qui serviront de base à la prochaine exposition de l'UFOLEP,
- les 50 meilleurs clichés qui permettront la publication d'un livre-photo visant à illustrer les actions de terrain autour de l'Identité de l'UFOLEP.

Article 7 – Récompenses

3 gagnants seront désignés pour recevoir les prix indiqués ci dessous :

-  1er prix : 1 Voyage avec Vacances Pour Tous
-  2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 euros chez DECATHLON PRO
-  3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80 euros chez DECATHLON PRO

Les noms des gagnants seront communiqués à l'issue du Salon de l'éducation courant décembre 2015 (via les lettres électroniques, EJ et par mail). Leur présence ne sera pas exigée pour prétendre à recevoir leur prix. Les gagnants ne pourront pas demander de recevoir la contrepartie de leurs lots en espèce.

Les lots ne sont ni transmissibles ni interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
Les organisateurs prendront le plus grand soin des tirages, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

Article 9 : Dépôt du règlement

Conformément à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 le dépôt d'un règlement de jeu auprès d'un huissier de justice n'est plus une obligation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués.

Le règlement complet du Jeu peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur demande).

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

**Echéancier des éditos du «Cont@ct»
du 1^{er} septembre 2015 au 15 janvier 2016**

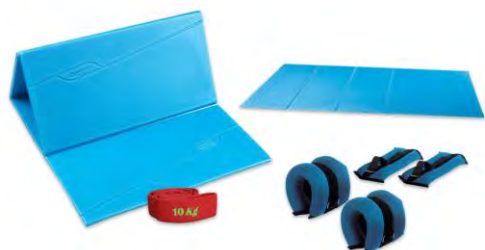
N°	Membre du comité directeur
N°1 du 1^{er} septembre 2015	MACHU Philippe
N° 2 du 15 septembre 2015	VERGNE Jean-Marie
N° 3 du 1er octobre 2015	BERGAMINI Richard
N° 4 du 15 octobre 2015	BORGNI Jean-Louis
N° 5 du 1er novembre 2015	BOUGEARD Alain
N° 6 du 15 novembre 2015	BROYDE Thierry
N° 7 du 1er décembre 2015	COEUGNIET Michel
N° 8 du 15 décembre 2015	COUPLET André
N° 9 du 1^{er} janvier 2016	DAUPHANT Jean-Claude
N° 10 du 15 janvier 2016	FABRE Denis

Cet ordre est approximatif et variera selon la disponibilité des un(e)s et des autres



Avec la rentrée scolaire et sportive, retrouvez l'ensemble des Kits UFOLEP sur <http://www.decathlonpro.fr/>

Voici leurs références et leurs prix (coût de la livraison non compris, tarif en fonction du nombre de kits) :



Réf 9000141 - Kit pédagogique Activité Physique d'entretien - 26,75€ TTC



Réf 9000138 - Kit pédagogique Sarbacane - 19,95€ TTC

COMMUNICATION



Réf 9000139 - Kit pédagogique de base "école de sport" - 289,00€ TTC



Réf 9000140 - Kit pédagogique complémentaire "école de sport" - 368,52€ TTC

Pour passer vos commandes un code « UFOLEP »
Plus d'infos : imathey.laligue@ufolep-usep.fr

SPORTMAG

Signature du partenariat avec SPORTMAG

SPORTMAG magazine mensuel d'informations multisports (tirage à 20 000 exemplaires et 300 000 visites par mois sur son site internet) devient partenaire de l'UFOLEP pour la nouvelle saison sportive. Des supports de COMM (revue papier et numérique, site web, réseaux sociaux) pour promouvoir les actions, projets et manifestations UFOLEP. L'équipe nationale, les comités départementaux et régionaux recevront gracieusement dès septembre 2015 un abonnement SPORTMAG.

Ci-joint le lien pour le numéro de septembre : <http://www.sportmag.fr/spg-5314fc>

Pour info, le réseau est invité à soumettre ses articles, ses images, vidéos à l'adresse redaction@sportmag.fr

Retrouvez l'ensemble des partenaires de l'UFOLEP sur www.ufolep.org



SPORTMAG

UNE NOUVELLE FACON DE VIVRE LE SPORT

OFFRE SPECIALE

ufolep
TOUS LES SPORTS. AUTREMENT



- OUI**, je souhaite m'abonner à **SPORTMAG DUO+*** pour **1 an**, soit **11 numéros version papier**,
- +** la **version numérique**, pour tous les licenciés et les bénévoles du club,
- +** une **remise immédiate de 30 € TTC*** chez **DECATHLON PRO**

= Au prix exceptionnel de **62.50 €** (au lieu de ~~104,50~~ **).

* A réception de votre abonnement, DECATHLON PRO et SPORTMAG vous contacteront dans un délai de 45 jours maximum le code **AVANTAGE** vous permettant de bénéficier de l'offre de 30 € TTC de remise immédiate sur votre commande.
A partir de 250 € TTC d'achat - Hors frais de port.

- OUI**, je souhaite abonner mon club à **SPORTMAG** pour **1 an**, soit **11 numéros version papier**, au prix exceptionnel de **49.50 €** (au lieu de ~~71,50~~ €**).

Offres valables jusqu'au **31 DECEMBRE 2015**

** par rapport au prix unitaire



BULLETIN d'ABONNEMENT à retourner complété et accompagné de votre règlement à :

SPORTMAG – PARC JEAN MERMOZ – 199 RUE HELENE BOUCHER – 34170 CASTELNAU - MONTPELLIER METROPOLE

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR LA VERSION NUMERIQUE

Pour tous renseignements : Service Clientèle au 04.67.54.14.91 ou envoyer un mail à abonnement@sportmag.fr

Votre règlement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **EVEN'DIA SPORTMAG**
- Mandat administratif Je souhaite une facture. Si adresse différente.

Date et obligatoires

COMMUNICATION

Le pôle communication vous propose de nouveaux produits signalétiques ! A titre indicatif, les délais de livraison sont de 11 jours ouvrés, après commande. Vous trouverez ci-après les tarifs HT, des frais de port indicatif et les descriptifs détaillés. Nous vous proposons de nous adresser vos commandes accompagnées d'un chèque du montant des produits HT, à l'ordre d'ATELIER LE MEE, le solde du paiement se fera à réception de la marchandise avec facture TTC (frais de port compris) directement auprès du fournisseur.

Intitulé du produit	Prix unitaire HT	Frais de port estimatif HT
Roll up <i>80x200 cm</i>	79 €	15 €
Kit flammes et banderoles <i>3 Flammes en 3 M et socle 6 kg + 3 bâches en 80x240 cm</i>	490 €	40 €
Stand parapluie <i>POP COURBE 3x3 , VISUEL SUR TISSU STRETCH + RETOUR 228 x 273.5 CM + SAC</i>	660 €	50 €
Tente de réception 3x3 <i>ensemble structure + toit imprimé + 3 parois amovibles</i> <u>15 jours ouvrés pour ce produit</u>	917 €	96 €



Bon de commande signalétique ATELIER LE MEE

Comité			
Produit	Quantité	Prix unitaire HT	Prix HT
TOTAL DE LA COMMANDE HT (sans frais de port)			

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale Pôle communication
3 Rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07

accompagné du chèque de paiement HT (port non compris) à l'ordre d'ATELIER LE MEE



ATELIER LE MÉE
DEPUIS 1956
WWW.EURODRAPEAU.COM

Fabricant de supports de communication
Textile, vinyle, bâche, PVC, papier, plexi, alu...

Kit flammes et banderoles

3 Beach wings avion 3m



Voile 70X228cm

3 banderoles PVC 80x240cm



SANDOW

TOURILLON BOIS

Roll up



Enrouleur publicitaire portable
80X200cm

Tente de réception



Tente 3X3m

Impression du toit + 3 parois amovibles

Stand parapluie

Pop up courbe 3X3m



Pour plus d'informations, contactez Delphine Uvroy au 06 99 14 44 09
delphine.uvroy@eurodrapeau.com

Retrouvez nos produits sur:

EURODRAPEAU.COM



NEWSLETTER SEPTEMBRE - OCTOBRE 2015

Suivez nous !  

Chers membres de **Sport et Citoyenneté**,

Nous avons le plaisir de vous adresser le 42^e numéro de la newsletter **Sport et Citoyenneté**. Ce rendez-vous fait le point sur les différentes activités de notre think tank et celles d'autres structures de la sphère sportive en Europe, autour de rubriques récurrentes et interactives. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Bonne lecture !

L'équipe de **Sport et Citoyenneté**

A LA UNE



03/08 : L'équipe de **Sport et Citoyenneté** se renforce !

Depuis le 03 août Christelle Pottier nous a rejoints en tant que Chargée de Mission Europe. Guillaume Brisset nous a quittés afin de poursuivre son Master II en Affaires Européennes à Sciences Po Lille. Nous lui souhaitons une bonne année !

REVUE SCIENTIFIQUE



Le 31^e numéro de la revue **Sport et Citoyenneté** est paru ! Il porte sur le financement durable du sport. A travers cette thématique nous revenons sur les initiatives, idées et projets qui créent de la valeur ajoutée et inscrivent le sport dans une dynamique d'héritage, matériel et immatériel.

ACTUS

La première [Semaine européenne du Sport](#)

Dans le cadre de son programme dédié au sport, la Commission européenne inaugure cette année la première **Semaine européenne du sport en Europe**.



Cet événement vise à promouvoir le sport et l'activité physique à travers l'Europe, indépendamment de son pays, de son âge ou de sa condition physique. Les initiatives locales et nationales sont encouragées afin d'inspirer les Européens à être « plus actif - **#BeActive** » – au quotidien.

Partenaire de la **Semaine européenne du Sport**, **Sport et Citoyenneté** organise le 11 septembre une table ronde sur le thème de l'agenda urbain, ou comment les villes peuvent encourager la pratique d'une activité physique.

[Inscription.](#)

Lancement de la 6^{ème} édition de la semaine « [Sentez-vous sport !](#) »



Organisée par le [Comité National Olympique et Sportif Français \(CNOSF\)](#), **Sentez-Vous Sport** est l'occasion d'encourager les Français à pratiquer une activité physique et sportive. De nombreuses animations et conférences sont organisées, partout en France, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière. **Sport et Citoyenneté** est partenaire de l'évènement.

ZOOM SUR

TAFISA European Week of Sport Toolbox

Alors que la 1^{ère} édition de la Semaine européenne du sport (EWoS) approche, TAFISA et ses partenaires sont fiers de présenter la 1^{ère} version de leur « Boîte à outils EWoS », Cette boîte à outils contient :

- Un livret de recommandations pour organiser EWoS, à destination des points de coordination nationaux ;
- Un livret sur comprenant des conseils de communication à destination des acteurs locaux ;
- Quatre livrets de recommandations et de bonnes pratiques, consacrés aux 4 thèmes des journées EWoS : Education, Environnement de travail, Lieux de plein air et clubs de sport et de fitness
- Un manuel pour organiser le challenge « [#BeActive](#) ».



Cette boîte à outils est téléchargeable sur le site de [Sport et Citoyenneté](#) ou sur celui de la [Semaine européenne du sport](#)

Sport Empowers Disabled Youth (SEDY)

Piloté par la Faculté des Sciences Appliquées d'Amsterdam, le projet SEDY initié en janvier dernier a pour ambition de valoriser le sport auprès des jeunes en situation de handicap. Le projet se découpe en deux phases : la première étape est en cours et consiste en la collecte des données sur les pratiques sportives des jeunes en situation de handicap. La seconde phase du projet consistera à développer une base de connaissance européenne sur les activités physiques adaptées.



La prochaine réunion du projet SEDY se tiendra fin septembre à Kaunas (Lituanie) Dans le cadre de ce partenariat, **Sport et Citoyenneté** est en charge de la collecte des données en France et prendra part à la diffusion et à la communication des résultats obtenus à l'issue du projet en 2017.

COMMUNICATION

Le projet SCORE est un projet européen visant à promouvoir l'égalité homme-femme dans le sport, plus particulièrement au niveau des postes d'encadrement (entraîneurs, formateurs...).



Dans le cadre de ce projet, une boîte à outils est actuellement développée, qui permettra de conseiller les organisations sportives et les femmes impliquées dans le sport. Cette boîte à outils est développée par l'organisation britannique Sports Coach UK. Des sessions de formation seront ensuite organisées dans les 8 pays participants au projet SCORE.

Sport et Citoyenneté est partenaire du projet SCORE, soutenu par la Commission européenne (programme Erasmus+ Sport) et piloté par l'ENGSO

Le projet EWoS Ability Link*Kit a pour objectifs de sensibiliser et d'accroître la participation des personnes en situation de handicap aux activités physiques ou sportives dans un souci de santé. Il bénéficie du soutien de la Commission européenne (programme Erasmus+ Sport) et sera mis en œuvre dans le cadre de la Semaine européenne du Sport 2015.

Le projet se concentre sur 3 activités principales :

- Identification et test de bonnes pratiques ;
- Organisation d'un événement EWoS au niveau local pour mettre en valeur le para-sport ;
- Mise en place d'une boîte à outils permettant aux organisations sportives d'organiser davantage d'événements à destination des personnes en situation de handicap lors des prochaines éditions de la Semaine européenne du Sport.



Sport et Citoyenneté est partenaire du projet EWoS Ability LINK*KIT, soutenu par la Commission européenne (programme Erasmus+ Sport) et piloté par le Comité Paralympique européen.

Le projet « Sport for Everyone » piloté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) est basé sur l'organisation de séminaires de transfert de savoir-faire et associera, en plus du CNOSF, six autres partenaires.

Ces séminaires s'attacheront à recueillir et partager les expériences des différents partenaires en matière d'organisation de manifestations visant l'accès à la pratique sportive des différents publics ciblés par la Semaine européenne du Sport, notamment les scolaires et les entreprises.

La finalité recherchée repose sur la dissémination des expériences en vue d'une organisation massive de semaines européennes du sport dans les différents Etats membres.



Sport et Citoyenneté est partenaire du projet « Sport for Everyone », soutenu par la Commission européenne (programme Erasmus+ Sport) et piloté par le CNOSF.

Recall « Games of the Past, Sport for Today »

Le projet RECALL s'est achevé le 30 juin dernier par une conférence au Parlement européen de Bruxelles.

Réintroduire les jeux et sports traditionnels (TSG) dans la vie quotidienne des jeunes Européens, afin de relever les défis sociaux actuels (inactivité physique, exclusion sociale) était l'objectif majeur de ce projet. Les données recueillies ont



COMMUNICATION

fait l'objet d'un travail de compilation afin de pouvoir être publiées et diffusées largement au travers un ouvrage distribué gratuitement : « **Games of the past, Sports for today** ».

Un [site internet](#) a également été développé, permettant au projet de continuer à produire ses effets.

Sport et Citoyenneté était l'un des partenaires du projet piloté par TAFISA et soutenu par la Commission européenne.

RETOUR SUR

PASS : Physical Activity Serving Society

Les partenaires du projet PASS étaient réunis les 16 et 17 juin dans les locaux de **Sport et Citoyenneté** à Paris. Après une réunion de lancement réussie à Bruxelles, l'objectif était de définir le plan de communication du projet et de suivre les progrès réalisés autour de l'étude scientifique.



Le plan de communication du projet PASS sera officiellement lancé lors de la Semaine européenne du sport, à l'occasion d'une conférence organisée par **Sport et Citoyenneté** au Comité des Régions, le 11 septembre. Cet événement abordera le thème de l'agenda urbain de l'UE et celui des « villes actives ».

La réunion de deux jours s'est terminée par une présentation de l'ICSSPE sur les progrès de l'étude scientifique, une recherche documentaire sur l'état et le statut des politiques et de la pratique de l'activité physique en Europe. Les résultats définitifs de l'étude sont attendus pour le printemps 2016.

La prochaine réunion du projet PASS se tiendra au mois de novembre 2015.

[Découvrez l'espace dédié au projet PASS](#)

BLOG

[07/07](#) : **Sport et Citoyenneté** revient sur le premier Forum International de l'Education par le Sport organisé par PL4Y International et Kipsta.



[11/07](#) : Retour sur la 1^{ère} Université Européenne du Sport organisée par UFOLEP

[16/07](#) : European Week of Sport Ability Link*Kit : project needs assessment meeting

[24/08](#) : A la recherche d'un modèle de financement européen

NOS DEBATS



TV

[Mediapol](#) : Vincent Chaudel, vice-président du think tank **Sport et Citoyenneté** est l'invité de l'émission Mediapol sur LCP.

PRINT

COMMUNICATION

Jurisport : « Manifestations sportives : mieux évaluer les retombées des grands événements internationaux » de Colin Miège, directeur du comité scientifique de **Sport et Citoyenneté**.

Handirect: « Une Semaine Européenne du Sport pour tous : les perspectives offertes par le Kit EWoS Aptitudes », par le think tank **Sport et Citoyenneté**.

TANK: « Le stade, laboratoire géant ? » de **Denis Musso**, co-directeur du comité scientifique du think tank de **Sport et Citoyenneté**.

RADIO

Eur@dio Nantes: « Femmes, sport et médiatisation », émission mensuelle du think tank **Sport et Citoyenneté**, en partenariat avec Audencia Ecole de Management, présentée par **Julian Jappert** (Directeur) et **Amandine Luce** (Chargée de Communication), le 20 mai à 19h.

WEB

Le Cercle les Echos: « Sécuriser le financement du sport » par **Colin Miège**, directeur du comité scientifique du think tank **Sport et Citoyenneté**.

RTBF: « Assouplissement du fair-play financier : l'UEFA maintient le cap », **Julian Jappert** et **Guillaume Brisset**.

Télérama: « Journalisme sportif : où sont les femmes ? », Emilie Gavaille

Foot d'Elles: « Il faut obliger les chaînes de TV à diffuser le sport féminin », interview de **Julian Jappert**, directeur du think tank **Sport et Citoyenneté** par Lucie Tanneau.

Le Taurillon : Les différents modèles de financement du sport en Europe, **Sport et Citoyenneté**, revue n°31, le Financement durable du sport.

Médiapart: « Financement durable et gouvernance du sport, des pistes à exploiter », **Sylvain Landa**, directeur adjoint du think tank **Sport et Citoyenneté**

L'Observatoire du Sport Business: « La playdagogie ou comment utiliser le sport en levier de l'éducation » par **Vincent Chaudel**, vice-président du think tank **Sport et Citoyenneté**.

Express Yourself: « La féminisation du sport est-elle en marche ? » par **Julian Jappert**, directeur du think tank **Sport et Citoyenneté**.

Médiapart: « L'affaire IAAF, la répression et la prévention du dopage », de Jacob Kornbeck, membre du comité scientifique de **Sport et Citoyenneté**.

ACTU DE L'UE

COMMUNICATION



Save the dates !

- 23 Sept.: réunion du groupe d'experts européen « Match-Fixing », Bruxelles (BE)
- 06-07 Oct.: réunion du groupe d'experts européen « ECO », Rome (IT)
- 23-24 Nov.: Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport, Bruxelles (BE)

EVENEMENTS

SEPTEMBRE 2015 :

05-06/09 : 1ères Journées Internationales du Fair-play organisées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles

07-13/09 : [Semaine Européenne du Sport](#)

10/09 : Les 1ères [Assises Européennes Sport et Entreprise](#), organisées par le CNOSF au MEDEF. Evènement auquel s'est associé **Sport et Citoyenneté**.

10-11-12/09 : Réunion de lancement du projet « Sport for Everyone » dont **Sport et Citoyenneté** est partenaire.

11/09 : Conférence [Active Cities and Urban Agenda](#), organisé par **Sport et Citoyenneté** au Comité des Régions de Bruxelles.

13/09 : [Vertigo à la Maison de la Radio](#) par PL4Y International

12-20/09 : Semaine [Sentez-vous sport](#), organisé par le Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) Evènement auquel s'est associé **Sport et Citoyenneté**.

14-17/09 : [Festival du Film sportif](#) organisé par le Panathlon à Wolubilis, Saint-Lambert.

24-25/09 : Réunion du projet SEDY dont **Sport et Citoyenneté** est partenaire.

OCTOBRE 2015 :

02/10 : Lab PL4Y de PL4Y International avec **Sport et Citoyenneté**

08/10 : 5^e édition des Assises SPORSORA de l'économie du sport

13/10 : Réunion du projet EWoS Toolbox dont **Sport et Citoyenneté** est partenaire.

14/10 : 1ères Assises européennes du Sport-Santé sur ordonnance, Strasbourg



[Devenez adhérent](#)

[S'abonner à la newsletter](#)

[Se désabonner](#)

Trophées Génération Développement Durable 2015 UFOLEP – ECOCUP

Ensemble, l'UFOLEP et ECOCUP s'engagent depuis plusieurs années dans une démarche durable.

Grâce aux "Trophées Génération Développement Durable", l'UFOLEP et ECOCUP souhaitent soutenir, encourager, stimuler et récompenser les projets sport pour tous et l'esprit d'initiative au sein des comités départementaux y compris DOM-TOM, régionaux UFOLEP et des Associations Sportives affiliées.

Les projets doivent mettre en avant soit :

1. des valeurs humanistes, de solidarité et/ou de prise de responsabilité éco citoyenne
2. des valeurs pédagogiques et ou de développement d'une pratique sportive éco responsable en mettant l'accent sur la santé via des approches nutrition et gestion de l'eau
3. des valeurs et des organisations qui contribuent à dynamiser les territoires ruraux en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'attractivité de ces territoires

Cette année, en plus du dossier de participation à remplir en ligne, **une vidéo de 3 minutes** pourra être réalisée afin de présenter votre projet aux membres du jury. De façon originale, à vous de montrer en quoi votre projet devrait être récompensé par les Trophées Génération Développement Durable.

Nous avons voulu un accès facile et rapide au projet, soit en trois étapes simples :

1. Compléter le dossier 2015 décrivant le projet sur le site fédéral, rubrique communication, Trophées Génération DD ou remplir le dossier en ligne :
<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/tropheesgenerationdeveloppementdurable.html>
2. Réaliser une vidéo de 3' qui accompagnera la présentation du projet et qui sera projetée lors de la tenue du jury,
3. Envoyer le dossier, **avant le 15 octobre 2015**, à l'UFOLEP, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07, à l'attention de Rosemary Paul-Chopin.
4. Les dossiers seront étudiés lors du Jury officiel (Mountain Riders, Ministère de l'écologie, SV Planète, ADEME, La ligue de l'enseignement) réuni dans le cadre du Salon de l'éducation 2015 dont le thème à l'honneur sera la COP 21.

Nouveauté 2015, les projets menés dans le cadre de l'opération Move Week du 21 au 27 octobre 2015 peuvent postuler aux Trophées génération Développement Durable s'ils respectent un cahier des charges éco responsable (comme celui par exemple de l'Agenda 21 du CNOSF ou le guide UFOLEP des manifestations sportives et développement durable).

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

JURYS NATIONAUX CQP ALS + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Attention !

Dans le cadre des nouvelles modalités des jurys pléniers, voici les dates de clôture de réception de dossiers pour le dernier jury plénier CQP ALS, organisé au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2015 :

Date de Jury plénier	Date de clôture de réception dossiers
Jeudi 15 octobre 2015	2 octobre 2015

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

STAGES DE FORMATEURS PSC – 2015

Ci-dessous les dates du dernier stage de formateurs PSC, pour l'année 2015 :

3^{ème} stage : du 5 décembre (19H) au 12 décembre (13H) - Pyrénées-Atlantiques (64)
24 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Stéphane LALANNE, Charly GONZALEZ, Jean-Marc ANDRE et Laurence BRIEN

Pour participer à la formation, vous devez impérativement nous transmettre les pièces suivantes (esyritis.lalique@ufolep-usep.fr) :

- PSC1 **datée de moins de 3 ans au moment de l'inscription** (pas d'AFPS ni de SST)
- Une attestation de co-encadrement (*doc. administratif*)
- Un certificat médical (*doc. administratif*)
- La fiche d'inscription dûment complétée (*doc. administratif*). Attention, merci de nous retourner la fiche avec l'ensemble des chapitres instruits par vos soins. En effet, nous avons eu quelques soucis avec une préfecture l'an passé qui a ajourné le jury pour des raisons purement administratifs.
- Un chèque d'un montant de 750 € par participant (salariés) ou de 300 € par participant (bénévoles, élus) à l'ordre de l'UFOLEP nationale
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Les *documents administratifs* sont disponibles auprès du Pôle Formation.

Contact : lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BF 1 O spécifique – Tir
Les 25 et 26 septembre 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir sportif – BF1O Spécifique
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Lieu du stage : stand de tir de Mauperthuis (77) ✚ Samedi 25 septembre 2015, de 8h à 20h ✚ Dimanche 26 septembre 2015, de 8h à 20h
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2015/2016 et avoir + de 17 ans ✚ Avoir validé sa période probatoire (fiche à retourner signée par le ou la Président(e) de votre association et votre Délégué Départemental) ✚ Avoir participé ou être inscrit à une session Tronc Commun 1^{er} degré
Objectifs	<p>Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer en tant qu'officiel au déroulement d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) - expliquer les interventions de l'officiel - identifier, appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique - identifier et de prévenir les risques liés à l'activité et assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors - identifier les milieux d'évolution et les matériels et agir en fonction des contraintes qui en découlent - prendre en compte la protection du milieu
Contenus de formation	✚ <u>UCC spécifique</u> : tech. et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle - Clé USB
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	MEIGNEN Franck
Formateur (s)	ALLIAUME Sylvain
Coût par stagiaire	50 € (déjeuners inclus ; hébergement et diners non inclus)
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Lundi 21 septembre 2015</p> <p>✚ À envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette: ufolep.usep77@orange.fr 01.64.87.12.62</p> <p>✚ À présenter le jour d'entrée en formation : votre livret de formation délivré par votre Délégué Départemental</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne ✚ 1 photo à coller sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant de votre assoc. et libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne »
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association et/ou comité départemental.

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ACCORD AVEC LA SACEM POUR LES ACTIVITES PHYSIQUES D'ENTRETIEN (APE)



L'UFOLEP a négocié avec la SACEM un contrat collectif concernant spécifiquement les associations dédiées aux APE. Il stipule que « *la redevance SACEM est déterminée en considération du nombre d'élèves par club participant aux activités sportive en musique, qu'il s'agisse d'activités traditionnelles en salle ou d'activités dansées* ». Établi pour la saison 2015-2016, il sera facturé sur la base de nos fichiers d'associations et d'adhérents et son coût sera intégralement pris en charge par la fédération.

Attention : les modalités ne changent pas pour la gymnastique artistique et sportive ou rythmique et sportive, même si nous espérons pouvoir apporter des éléments de réponse pour les saisons suivantes.

En ce qui concerne les manifestations exceptionnelles, soirées dansantes, et spectacles, nos associations doivent également remplir une déclaration auprès de leur délégation régionale SACEM afin d'acquitter la redevance correspondante. Elles bénéficient toutefois d'un abattement de 12, 5% en vertu de notre appartenance à un mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement.

À retenir :

- Principe de centralisation nationale des redevances SACEM et SPRE
- La redevance SACEM/SPRE des associations APE affiliées est payée directement par l'UFOLEP nationale à la SACEM pour les musiques utilisées (*uniquement pour les associations qui déclarent le code activité APE lors de l'affiliation*)
- Toutes activités sportives pratiquées pendant les cours
- Régime d'application : Musique non synchronisée (gym d'entretien, stretching, expression corporelle, danse traditionnelle, ...)
- Les manifestations exceptionnelles ouvertes à tous ne peuvent être prises en compte mais bénéficieront d'un tarif préférentiel. Déclaration en ligne désormais possible.

Des modalités sont en cours de négociations pour les activités gymniques, artistiques et rythmiques.

**DISPOSITIF MINISTERIEL
« J'APPRENDS À NAGER »**

Dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport », l'opération « J'apprends à nager » est un programme d'apprentissage gratuit* de la natation, destiné aux enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires, les weekends ou lors des temps périscolaires.

Le CNDS soutient la mise en place d'opérations d'apprentissage de la natation sur l'ensemble du territoire (dont les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale) en dégagant des moyens spécifiques supplémentaires (un million d'euros supplémentaires sont alloués à l'enveloppe nationale du CNDS) :

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269067559>

L'UFOLEP est membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) et à contribue au développement des dispositifs interfédéraux « savoir nager », « sauv nage », Ainsi, le réseau UFOLEP (associations de natation, d'activités aquatiques, comités) est tout à fait légitime et reconnue pour mettre en place des stages d'apprentissage en piscine et plan d'eau aménagé et sécurisé pour la baignade.

Malgré les difficultés à trouver des créneaux disponibles dans certaines piscines, ce dispositif permet de mobiliser le réseau associatif UFOLEP sur les enjeux éducatifs de la natation (un français sur cinq ne sait pas nager – Baromètre Santé INPES).

Vous trouverez ci-joint l'appel à projet qui ont été transmis aux DRJSCS après le CA du CNDS de juin et que vous avez peut être reçu. Les projets 2015 – 2016 sont à retourner à la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale avant le 18 septembre 2015.

A noter que sur ce dispositif, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'aides du CNDS tout en s'appuyant la collaboration d'associations locales.

L'UFOLEP se tient à votre disposition pour tout accompagnement et dotation d'outils techniques / pédagogiques qui ont été élaborés dans le cadre CIAA.

** hors coût d'assurance/licence fixé à 15 euros par enfant pour toute la durée du stage*

Lien internet : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Savoir-nager>

Annexe 2 – Appel à projets 2015 - Mise en place d'actions dans le cadre de l'appel à projets national « J'apprends à nager » :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Annexe_2_Appel_%C3%A0_projets_dispositif_J%27apprends_%C3%A0_nager.pdf

Annexe 3, la fiche action pour le dispositif « j'apprends à nager » :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Annexe_3_Fiche_action_dispositif_J%27apprends_%C3%A0_nager.doc

COMMUNIQUÉ DES ACTIVITES CYCLISTES

Chers amis,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle saison cycliste qui, je l'espère, sera le début du redressement de notre sport suite à la crise que nous avons subi ces dernières années.

Le nouveau règlement Cycloport – Cyclocross – CLM est en ligne depuis fin juillet, sous un nouveau format et avec une mise en page différente, nous espérons qu'il sera pour vous plus lisible. Il est organisé sous forme de fiches que vous pouvez télécharger individuellement ou dans son ensemble. Le règlement VTT devrait suivre rapidement sur le même modèle.

Dans ce nouveau règlement, deux éléments essentiels sont à souligner :

3^e catégorie FFC

Il sera possible d'accepter en doubles licences, les licenciés FFC de 3^e catégorie ayant 50 points ou moins au classement régional FFC paraissant en fin d'année. Ça veut dire qu'il faudra attendre la parution de ce classement pour savoir si untel pourra prétendre à la carte de compétiteur Cycloport UFOLEP pour la saison cycliste 2016. C'est également le cas pour la saison de cyclocross, le licencié FFC concerné ne pourra participer aux compétitions de Cyclocross qu'après la parution de ce classement.

Effet induit : un double licencié UFOLEP/FFC montant en 3^e catégorie en cours de saison n'aura plus à choisir sa fédération et pourra continuer à courir en UFOLEP jusqu'à la parution du classement régional annuel FFC qui sera pour nous l'indicateur pour savoir s'il peut prétendre ou pas à une nouvelle licence pour la saison suivante. Cette mesure vaut pour les hommes et pour les femmes.

GSa & GSb

Nous avons reçu bon nombre de courriers concernant les catégories GSa et GSb, la France étant coupée en deux par ceux qui trouvaient le système juste et ceux qui le trouvaient injuste. Le problème de cette catégorie est récurrent puisqu'il est toujours au centre de toutes les discussions des Commissions Techniques.

Ce qui était remis en cause était l'impunité de la catégorie GSb qui de ce fait imposait un diktat dans les courses au risque de parfois les fausser. Pour cette saison cycliste 2016, tout le monde marquera des points, les GSa pour monter en 3^e catégorie et les GSb pour monter en GSa. Vous pourrez lire les nouvelles règles dans le règlement 2016.

Il est bon de signaler que la catégorie GS (a & b) est une catégorie de valeur et non pas une catégorie d'âge comme certains veulent le croire et le faire croire, aussi si l'on évolue dans des catégories supérieures, le fait d'avoir 65 ans n'implique pas automatiquement de descendre en catégorie GSb. **Il faut pour être classé en catégorie GSb (pour cause d'âge), être au préalable en catégorie GSa.**

Les descentes de catégories sont toujours laissées à l'initiative des Commissions Techniques départementales/ régionales qui sont les plus à même pour connaître la valeur et le passé sportif de leurs licenciés. Il est donc inutile, suite à des refus de descente, de s'adresser à la Commission Nationale qui ne prendra jamais parti sur ce sujet.

En bref

Vacances Pour Tous

Vacances pour tous (VPT) et l'UFOLEP vous proposeront en 2016 des séjours cyclo (cyclotourisme, VTT, cyclospor) en centre de vacances pour des individuels ou des groupes. Les licenciés UFOLEP bénéficieront d'un tarif préférentiel. Différents services seront mis à disposition : hébergement et restauration adaptés, parcours et traces GPS variés, activités sportives et culturelles annexes, plan d'entraînement,

L'UFOLEP et VPT travaillent actuellement à une programmation touristique et sportive des plus attractives.

Nous vous tiendrons informé très prochainement (lieux, dates, ...) pour programmer vos vacances 2016 ou vos stages d'avant saison.

Matériel

Les freins à disque ne sont toujours pas autorisés en course par l'UCI, même si la pression des constructeurs est de plus en plus forte et que les vélocistes vendent déjà ce matériel. Devant cette pression l'UCI devrait céder puisqu'elle a déjà autorisé certaines équipes professionnelles à courir avec ce matériel pour faire des tests. Nous vous tiendrons donc au courant des décisions qui seront prises.

Prolongation d'assurance

Suite à la suppression de la post-garantie demandée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Réglementaire, l'APAC a procédé à une extension des garanties Multirisque Adhérents Association jusqu'au 31 octobre et ce, sans lien avec des conditions de ré-affiliation et/ou de ré-adhésion (ceci pour toutes les associations et leurs membres ayant souscrit les garanties APAC lors de l'année précédente).

La souscription par l'organisateur du produit assurantielle ACT Cyclo continue d'assurer tous les participants à la manifestation.

De plus, par exception, la participation aux activités cyclistes (hors cyclocross) dont le calendrier sportif se prolonge au-delà de la saison sportive UFOLEP (en septembre et octobre) pourra se faire avec la licence UFOLEP de la saison précédente.

Attention toutefois aux clauses, il est bon de lire le document présent en téléchargement sur le site de la CNS).

Salon du Roc d'Azur

La CNS tiendra une nouvelle fois le stand de l'UFOLEP sur le salon du Roc d'Azur, cette année en collaboration avec « Vacances Pour Tous », nous vous y attendons nombreux comme tous les ans.

Qualifications sportives

Malgré la mise en œuvre progressive de la réforme territoriale à compter du 1er janvier 2016 et le redécoupage des nouvelles grandes régions institutionnelles, les modalités actuelles de qualifications sportives aux nationaux UFOLEP par territoire géographique et par activité ne changeront pas pour la

saison 2015-2016 (gymnastique artistique, GRS, activités cyclistes, tennis de table, athlétisme, Sports Mécaniques, Sports collectifs). Un travail sera engagé avec les Commissions Nationales Sportives (CNS) et comités UFOLEP lors du rassemblement national « sport éducation » des 17 et 18 octobre prochains à Bourges ; afin d'envisager, par activité, d'éventuelles nouvelles modalités pour la saison 2016- 2017.

Calendriers

Il va devenir de plus en plus évident que pour une bonne gestion de l'activité, nos épreuves doivent être inscrites dans un calendrier national. Cet outil est à votre disposition sur le site de la CNS et de nombreux départements s'en sont déjà emparés. La possibilité de gérer les inscriptions en ligne est également possible.

Il n'y aura pas pour cette nouvelle saison 2015/2016 de caractère obligatoire, mais nous vous incitons fortement à vous en servir dès maintenant, car il est fort probable que dans un avenir proche, une épreuve ne pourra être organisée que si elle est inscrite au calendrier national.

Kid Bike

Débuts encourageants pour cette nouvelle activité cycliste en direction des plus jeunes, des kits comprenant tous les outils pour bien démarrer et appréhender l'activité sont à la disposition des Comités UFOLEP.

Un stage national de référents territoriaux (1 à 2 personnes par comité UFOLEP) aura lieu les 7 et 8 novembre 2015 à Bourges.

Objectifs de formation
<ul style="list-style-type: none">- Etre capable de concevoir un projet d'animation du « apprendre à faire du vélo - savoir rouler » sur mon territoire en direction des publics « enfance – jeunesse ».- Être capable d'élaborer un projet pédagogique pour l'animation d'une école de vélo en club. de l'initiation au vélo au perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, jeunesse).- Être capable d'encadrer des séances / cycles Kid Bike vers une progression technique basée sur les fondamentaux du VTT.

Si vous êtes intéressé par ce stage, vous pouvez vous rapprocher de votre comité UFOLEP pour connaître les modalités d'inscription au stage.

Toutes les associations UFOLEP de cyclisme et les écoles de sport ont reçu en juillet un mailing présentant ce dispositif fédéral.

Nous porterons également le dispositif « Kid Bike » lors du Roc d'Azur sur la promotion de cette nouvelle activité à l'UFOLEP.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une excellente saison sportive 2015/2016.

Daniel MANUEL
Responsable de la CNS

Règlements : http://www.ufolep-cyclisme.org/WW_WebDoc

Site de la CNS : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

Site de l'Ufolep Nationale : <http://www.ufolep.org>

R A P P E L S

CONCORDANCE DES ANNÉES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2015 – 2016*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

**« l'année de référence est l'année civile qui comprend
le début officiel de la saison sportive : pour 2015 – 2016,
le 1^{er} septembre 2015 »**

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	Années d'âge		
(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)	2005 – 2006	9 - 10 ans	Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.
	2003 – 2004	11 - 12 ans	
	2001 – 2002	13 - 14 ans	
	1999 – 2000	15 - 16 ans	
	1997 – 1998	17 - 18 ans	
	1996 et avant	19 ans et plus	
	*1975 et avant	40 ans et plus	
<p>Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document. Les CNS (ou départements) doivent indiquer les âges ou années d'âge correspondants dans tous les documents « nationaux » diffusés.</p> <p>* Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.</p> <p>ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !</p>			<p>Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation.</p>

* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2016 en ligne sur www.ufolep-cyclisme.org (option de menu "DOCS-REGLEMENT").

COMMUNIQUE
« SAISON SPORTIVE UFOLEP »

Suite à la suppression de la post-garantie demandée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Réglementaire, la Ligue de l'enseignement a demandé à son service assurances APAC de trouver une solution pour répondre aux besoins de garanties de l'ensemble des services et activités de la Ligue.

De ce fait, l'APAC a procédé à une extension des garanties Multirisque Adhérents Association jusqu'au 31 octobre et ce, sans lien avec des conditions de ré-affiliation et/ou de ré-adhésion (ceci pour toutes les associations et leurs membres ayant souscrit les garanties APAC lors de l'année précédente).

Ces conditions d'assurance sont à distinguer de la qualification des sportifs pour la participation à des rencontres UFOLEP.

Principe général :

La saison sportive UFOLEP qui s'étend du **1^{er} septembre N-1 au 31 août N** s'applique à toutes les activités sportives. La licence UFOLEP est délivrée pour la durée d'une saison sportive (pas de changement).
D'ores et déjà, les dispositions sont prises au niveau national -service affiliations- afin que chaque département soit en mesure de délivrer des licences et cartes d'adhésion dès juin prochain.

Toutefois, par exception, la participation à certaines activités sportives dont le calendrier sportif se prolonge au-delà de la saison sportive UFOLEP (en septembre et octobre) pourra se faire avec la licence UFOLEP de la saison précédente. Les activités concernées sont :

- **les activités cyclistes (hors cyclocross)**
- **les sports mécaniques moto**
- **les sports mécaniques auto**
- **pétanque**
- **boules**

Exemples :

- Un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve CYCLOSPORT UFOLEP le 4 octobre 2015 pourra le faire avec sa licence UFOLEP cycloport de la saison sportive 2014 – 2015 (toutefois, il lui est fortement conseillé de procéder au renouvellement de sa licence à compter du **1^{er} septembre 2015**).
- Un cycloportif qui souhaite participer à un CYCLOCROSS le 18 octobre 2015 devra présenter une licence UFOLEP cycloport en cours de validité de la saison 2015 – 2016.

De la même façon, l'organisation des rencontres prévues au calendrier sportif de ces mêmes activités pourra se faire par l'association sous couvert de son affiliation UFOLEP de la saison précédente (toutefois, il est fortement conseillé de procéder au renouvellement de l'affiliation de l'association à compter du **1^{er} septembre 2015**).

Pour toutes les autres activités sportives, la licence UFOLEP valide (de la saison sportive en cours) est obligatoire pour participer à des rencontres du calendrier sportif UFOLEP qui commenceraient dès le début de la saison sportive. Pour les compétitions qualificatives, il est obligatoire de pouvoir présenter une licence homologuée 8 jours avant la première phase qualificative : sports collectifs, gymnastique artistique, (article 6 du règlement sportif UFOLEP).

ANNEXE

Extrait COM'APAC – Février 2015

L'ACPR (l'organisme de contrôle des mutuelles, des compagnies d'assurance et intermédiaires) avait souligné que les mécanismes de la post-garantie ne respectaient pas les dispositions du Code des Assurances qui interdisent toute rétroactivité lors de la souscription de garanties. La post-garantie ne pouvait donc plus perdurer.

Cependant, l'APAC est consciente des difficultés rencontrées par les associations et leurs membres pour renouveler leur affiliation adhésion en début de saison.

Pour cette raison, les garanties des Multirisque Adhérents Association vont être accordées jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de ré-affiliation et/ou ré-adhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin.

Pour ce qui est des adhérents, les mécanismes sont similaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre. L'adhérent ne bénéficie d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre si son adhésion/sa licence n'a pas été renouvelée à cette date.

À noter que ces principes concernent la seule période de prise d'effet des garanties d'assurance APAC. L'exercice d'activité de la Ligue de l'enseignement reste fixé du 1^{er} septembre année N au 31 août de l'année N+1 et les principes d'affiliation et de ré-affiliation restent déterminés par cet exercice d'activité.

Dans cette logique, les associations affiliées pour lesquelles le bénéfice des garanties de la M.A.A a été validé avec l'enregistrement d'une C.A.P sans cotisation complémentaire (C.A.P dont l'échéance est fixée au 31 août) recevront au printemps prochain un courrier leur confirmant que ces garanties sont gratuitement prorogées jusqu'au 31 octobre 2015, cette prolongation des garanties valant également pour leurs adhérents ou licenciés.

Bien entendu, cette prolongation de garanties n'est valable que s'il n'y a aucun changement des activités mentionnées dans la fiche diagnostic. La mise en œuvre de nouvelles activités nécessitera, comme tout au long de l'année, une déclaration auprès de l'APAC Nationale pour validation et/ou modification de la CAP.

Quelques exemples concrets...

Une nouvelle association s'affilie le 15 septembre 2015. Ses activités sont mises en œuvre au profit exclusif de ses adhérents tous titulaires d'une carte Ligue.

Après analyse de la fiche diagnostic, l'APAC NATIONALE confirme que cette association et ses membres bénéficient des garanties de la M.A.A à compter du 15 septembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016. Les conditions particulières correspondantes lui sont adressées.

Une association affiliée en 2014/2015 est bénéficiaire des garanties de la M.A.A au titre d'une C.A.P sans cotisation complémentaire enregistrée auprès de l'APAC Nationale. Comme énoncé plus haut, cette association reçoit au printemps 2015 un courrier l'informant qu'elle bénéficie (ainsi que ses membres adhérents) de ces garanties jusqu'au 31 octobre 2015.

Cette association décide de ne pas renouveler son affiliation pour l'exercice 2015/2016. Cette association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre 2015 à 0 H.

Ces modalités assurantielles sont à distinguer des différents régimes d'affiliation de la Ligue de l'enseignement qui restent inchangés mais aussi des réglementations techniques et sportives UOLEP qui feront l'objet d'une communication spécifique dans un prochain Cont@ct.

A.P.E.L.S.



Le 8^{ème} forum éducasport organisé par l'APELS « pour la réussite éducative et l'insertion des jeunes par le sport » se déroulera les 25 et 26 septembre 2015 à Lyon.

Le programme du forum est téléchargeable ci-après :
<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/ProgrammeEducasport.pdf>

MODIFICATIONS ET PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME TECHNIQUE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

M = Modification		MODIFICATIONS et PRÉCISIONS – JUILLET 2015	
Page	N°	nomination	Rectificatifs
2	M 231	ORGANISATION DES ÉQUIPES	Supprimer : “La (ou le) gymnaste la (ou le) plus âgé(e) détermine la catégorie dans laquelle l'équipe doit être engagée (cf. tableau synoptique).”
2	M 232	ORGANISATION DES ÉQUIPES	Ajouter : “Entre sa phase de qualification et la finale (demi > finales nationales ou région > finales jeunes), les changements d'une composition d'équipe sont limités à 2 gymnastes.”
2	M 233	DEMANDE DE DEROGATION	Modifier par : “ Les demandes de dérogation sont transmises par courrier électronique à la CNS – cns@ufolepgym.com – via la délégation départementale UFOLEP avant le 31 octobre.”
4	M 234	Programme compétition Les juges	Modifier “Porter une tenue [...] mesure du possible.” par : Porter une tenue civile correcte avec haut blanc uni (polo ou chemise pour les masculins) et bas noir ou bleu marine. Débardeur fines bretelles interdits. Tenue sportive non autorisée. Toutefois, si les conditions vestimentaires ne sont pas conformes des polos fournis par notre partenaire peuvent être mis à la disposition des juges (dans la mesure du possible).
5 et 24	M 235	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 8 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 9,9
5 et 25	M 236	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 7 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 10,2
5 et 26	M 237	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 6 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 10,6
5 et 27	M 238	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 5 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 11,0
5 et 28	M 239	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 4 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 12,1
5 et 29	M 240	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 3 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 12,4
5 et 30	M 241	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 2 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 12,8
5 et 31	M 242	DECOMPOSITION DE LA NOTE - FEMININS	NIVEAU 1 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 13,5
5 et 81	M 243	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 6 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 9,9
5 et 82	M 244	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 5 : exigences spécifiques = 4,0 Total = 10,4
5 et 83	M 245	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 4 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 11,8
5 et 84	M 246	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 3 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 12,4
5 et 85	M 247	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 2 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 13,2
5 et 86	M 248	DECOMPOSITION DE LA NOTE - MASCULINS	NIVEAU 1 : exigences spécifiques = 5,0 Total = 14,0
5	M 249	DIFFICULTES	Supprimer : “Pour les masculins une difficulté [...] inférieure.” Supprimer : “Pour les féminines un élément [...] l'ES le permet.” Ajouter : “Un élément, et un seul, du dixième supérieur au niveau des éléments possibles peut être déclassé comme élément de dixième inférieur. Il prend ainsi la valeur maximale autorisée par le niveau concerné. Cet élément peut alors être utilisé pour valider une exigence spécifique si le texte le permet. Il est conseillé d'en informer les juges lors de l'échauffement.”
5	M 250	EXIGENCES SPÉCIFIQUES	Modifier le texte : “Elles valent 1,0 chacune.”
8	M 251	CATÉGORIES D'ÂGES	Supprimer : “Le (ou la) gymnaste le (ou la) plus âgé détermine la catégorie d'âge dans laquelle l'équipe est engagée.”
9	M 252	Séries	Supprimer : “• Règle d'enchaînement [...] premier pied)” Supprimer : “• série gymnique (SG) : enchaînement [...] pirouettes)”
9	M 253	Séries	Ajouter : “• passage gymnique (PG) : un passage gymnique est composé de 2 éléments gymniques liés directement ou indirectement avec des pas courus, petits sauts, pas chassés, tours chorégraphiques, etc.”

Page	N°	nomination	<u>Rectificatifs</u>
10	M 254	Barres asymétriques	Ajouter : "Interdiction de modifier l'écartement des barres en cours d'enchaînement ou après une chute"
10	M 255	Barres asymétriques	Ajouter : "Les éléments n°55 et 59 valident l'ES de rotation"
11	M 256	Sol – tenue vestimentaire	Modifier par : "Short obligatoire, chaussons ou pieds nus"
11	M 257	Saut – tenue vestimentaire	Modifier par : "Short obligatoire, chaussons ou pieds nus"
11	M 258	Cheval d'arçons Norme de l'agrès	Ajouter : "Lors d'une entrée avec tremplin, les hanches ne doivent pas dépasser l'arête supérieure du cuir."
14	M 259	Tableau des fautes	Ajouter au texte : "Sur tapis obligatoire retiré ou mal placé "
15	M 260	Tableau des fautes spé Barres asymétriques	Ajouter : "A partir de N4 : plus de 1 tour d'appui arrière et/ou avant (pas du niveau) => chaque fois 0,3"
15	M 261	Tableau des fautes spé Poutre	Supprimer : "Présentation artistique insuffisante" Supprimer : "Cadence et rythme insuffisants" Ajouter : "Pénalités pour présentation artistique : Position et/ou déplacement dans 2 sens différents => 0,1 Passage proche de la poutre (une partie du justaucorps est en contact avec la poutre) => 0,1 Variété dans la chorégraphie => 0,1 Cadence et rythme => 0,2"
15	M 262	Tableau des fautes spé Sol	Supprimer : "Présentation artistique insuffisante" Supprimer : "Cadence et rythme insuffisants" Ajouter : "Pénalités pour présentation artistique : Relation musique-mouvement => 0,1 Passage au sol (une partie du justaucorps est en contact avec le sol) => 0,1 Variété dans la chorégraphie => 0,1 Cadence et rythme => 0,2"
16	M 263	Tableau des fautes spé - Sol	Supprimer : "Cadence et rythme insuffisants"
16	M 264	Tableau des fautes spé Sol	Modifier : "Présentation artistique insuffisante (cadence et rythme insuffisants / déplacements non artistique / port de tête et de bras / etc." => jusqu'à 0,50
16	M 265	Tableau des fautes spé Sol	Ajouter : "manque de souplesse (pour les éléments de souplesse avec maintien) : de 1° à 15° = -0,2 et >15° = non reconnaissance"
16	M 266	Tableau des fautes spé Cheval d'arçons	Ajouter la pénalité : "Déviation dans les cercles transversaux (avec ou sans déplacement) : 0 à 15° = pas de pénalité de 15° à 30° = - 0,1 de 30° à 45° = - 0,2 au-delà de 45° = non reconnaissance"
17-21	M 267	Ensemble des sauts	Tous les sauts (pages 17 à 21) voient leur valeur rehaussée de 1,5 pts.
22	M 268	Tableau des fautes – saut	Ajouter : "Phase d'appui – Déviation de la pose des mains par rapport à la ligne d'élan => jusqu'à 0,2"
22	M 269	Tableau des fautes – saut 1 ^{er} envol	Ajouter : "Rotation commencée trop tôt pour les sauts avec 1/2 tour dans le 1 ^{er} envol => saut nul"
22	M 270	Tableau des fautes – saut Phase d'appui	Ajouter : "Mains décalées pour les sauts en lune ou pétrock => saut nul"
22	M 271	Tableau des fautes – saut Phase d'appui	Modifier : "Rotation prescrite autour de l'axe longitudinale commencée trop tôt" => saut nul
Gymnastique Artistique Féminine			
24	M 272	Exigences spécifiques N8 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts différents min.
24	M 273	Exigences spécifiques N8 Sol	Modifier l'exigence spécifique I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut mini
25	M 274	Exigences spécifiques N7 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,2 min.
25	M 275	Exigences spécifiques N7 Sol	Modifier l'exigence spécifique I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut mini à 0,2 min.
26	M 276	Exigences spécifiques N6 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,3 min.
26	M 277	Exigences spécifiques N6 Sol	Modifier l'exigence spécifique I • 1 PG de 2 éléments différents dont au moins 1 saut à 0,3 min
27	M 278	Exigences spécifiques N5 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,3 min.
27	M 279	Exigences spécifiques N5 Sol	Modifier l'exigence spécifique I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut écart antéro postérieur (1 des 2 éléments doit être à 0.3 mini)
28	M 280	Exigences spécifiques N4 Barres	Modifier l'exigence spécifique IV • 1 élément à 0,4 min.

Gymnastique Artistique Féminine			
28	M 281	Exigences spécifiques N4 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts gymniques différents
28	M 282	Exigences spécifiques N4 Sol	Modifier les exigences spécifiques I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut écart antéro postérieur V • 1 élément à 0,4 min.
29	M 283	Exigences spécifiques N3 Barres	Modifier l'exigence spécifique II • 2 bascules minimum
29	M 284	Exigences spécifiques N3 Poutre	Modifier l'exigence spécifique III • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,4 min.
29	M 285	Exigences spécifiques N3 Sol	Modifier l'exigence spécifique I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut écart antéro postérieur (1 des 2 éléments doit être à 0,4 mini) V • 1 élément à 0,5 min.
30	M 286	Exigences spécifiques N2 Barres	Modifier les exigences spécifiques II • 2 bascules minimum IV • 1 élément à 0,5 min.
30	M 287	Exigences spécifiques N2 Poutre	Modifier l'exigence spécifique I • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,5 min.
30	M 288	Exigences spécifiques N2 Sol	Modifier les exigences spécifiques I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut écart antéro postérieur (1 des 2 éléments doit être à 0,5 mini) III • 1 salto à 0,6 min. OU 1 LA de 2 salti OU 1 diago avec 1 salto lié à 1 LA avec salto ou inversement V • 1 élément à 0,5 min.
31	M 289	Exigences spécifiques N1 Barres	Modifier l'exigence spécifique II • 2 bascules minimum
31	M 290	Exigences spécifiques N1 Poutre	Modifier l'exigence spécifique I • 2 sauts gymniques différents dont 1 saut à 0,5 min.
31	M 291	Exigences spécifiques N1 Sol	Modifier les exigences spécifiques I • 1 PG de 2 éléments différents dont 1 saut écart antéro postérieur (1 des 2 éléments doit être à 0,5 mini) III • 1 salto à 0,6 min. OU 1 LA de 2 salti OU 1 diago avec 1 salto lié à 1 LA avec salto ou inversement V • 1 élément à 0,6 min.
32	M 292	Elément n°8	Ajouter dans le texte : "(double tremplin interdit)"
44	M 293	Elément n°148	Supprimer l'élément n°148 (sortie balancer ½ tour)
44	M 294	Elément n°155	Modifier le texte : "De l'appui facial" par "Départ libre"
58	M 295	Elément n°145	Supprimer l'élément n°145 (élan de la jambe retour accroupie)
69	M 296	Elément n°57	Modifier le texte par : " 57 - Saut enjambé, appel d'1 pied, avec ¼ de tour (90°) ou ½ tour (180°)"
70	M 297	Elément n°69	Ajouter l'élément : "69 - Saut antéro postérieur à 180° avec 1/1 tour " => valeur 0,6
Gymnastique Artistique Masculine			
82	M 298	Exigences spécifiques N5 Anneaux	Modifier l'exigence spécifique I - Un élément des appuis (min 0,2)
83	M 299	Exigences spécifiques N4 Cheval d'arçons	Modifier l'exigence spécifique IV-Exécuter un élément en 0,4 min.
83	M 300	Exigences spécifiques N4 Anneaux	Modifier l'exigence spécifique III - Un élément des élans (min. 0,3)
85	M 301	Exigences spécifiques N2 Sol	Modifier les exigences spécifiques II - Un élément avec envol avant ou arrière ou latéral (min 0,6) III - Une liaison de 2 éléments avec envol (les 2 en avant ou les 2 en arrière) dont un mini. à 0,5 IV - Un élément avec envol avant ou arrière de sens inverse à l'ES III (min 0,5)
86	M 302	Exigences spécifiques N1 Sol	Modifier les exigences spécifiques II - Un élément avec envol avant ou arrière ou latéral (min 0,6) III - Une liaison de 2 éléments avec envol (les 2 en avant ou les 2 en arrière) dont un mini. à 0,6 IV - Un élément avec envol avant ou arrière de sens inverse à l'ES III (min 0,6) V - Un élément en saut, tour ou cercle (min. 0,5)
86	M 303	Exigences spécifiques N1 Barres parallèles	Modifier l'exigence spécifique III – Exécuter un élément à 0,6

Gymnastique Artistique Masculine																								
86	M 304	Exigences spécifiques N1 Barre fixe	Modifier l'exigence spécifique III - un élément à 0,6 OU un élément en prise cubitale ou dorsale																					
88	M 305	Elément n°23	Ajouter au texte : "(jambes écartées ou serrées)"																					
97	M 306	Elément n°131	Ajouter l'élément : "131 - cercle des jambes 360°" => valeur 0,3																					
98	M 307	Elément n°139	Ajouter au texte : "(540° ou 720°)"																					
110	M 308	Elément n°122	Ajouter au texte : " avec 1/4 tour."																					
Gymnastique Artistique Masculine																								
113	M 309	Elément n°23	Ajouter l'élément : "23 - Rétablissement arrière à l'appui facial horizontal jambes écartées tenu 2 sec" => valeur 0,5																					
114	M 310	Elément n°34	Ajouter l'élément : "34 - Rétablissement arrière à l'appui facial horizontal jambes serrées tenu 2 sec" => valeur 0,6																					
114	M 311	Elément n°35	Ajouter l'élément : "35 - Rétablissement arrière à l'hirondelle tenue 2 sec" => valeur 0,6																					
118	M 312	Elément n°73	Modifier le texte : "Descente avant ou arrière à la suspension renversée ou mi renversée"																					
118	M 313	Elément n°74	Supprimer l'élément n°74																					
118	M 314	Elément n°75	Ajouter l'élément : "75 - Descente au ralenti avant ou arrière à la suspension renversée ou mi renversée" => valeur 0,2																					
123	M 315	Elément n°134	Ajouter l'élément : "134 - Sortie par rotation arrière corps carpé" => valeur 0,1																					
130	M 316	Elément n°51	Ajouter l'élément : "51 - De l'arrière, en appui brachial, établissement avant au siège écarté par appui des jambes tendues." => valeur 0,1																					
136	M 317	Elément n°131	Supprimer l'élément n°131 "ATR tenu 2"																					
150	M 318	Elément n°129	Modifier le texte : "Stalder jambes serrées ou avec ½ tour ou +"																					
150	M 319	Elément n°131	Supprimer l'élément n°131 "Stalder jambes serrées avec ½ tour ou +"																					
150	M 320	Elément n°131	Ajouter l'élément : "131 - Weller avec ½ tour ou +" => valeur 0,6																					
Trampoline																								
158	T-24	3.3 CATEGORIES D'AGES (cf. Cont@ct) POUR LA COMPETITION INDIVIDUELLE ET LA COMPETITION EQUIPES	<p>Remplacer le tableau par le texte et le tableau suivants :</p> <p>Les catégories d'âge sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 / 8 ans (F et M), 9 / 10 ans (F et M), 11 / 13 ans (mixte jusqu'au N4, F et M pour les niveaux 5 et 6), 14 / 16 ans (F et M), 17 ans et + (F et M), 30 ans et + (uniquement en N1 et N2 - mixte). <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>Saison 2015 - 2016</th> <th>Saison 2016 - 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7 / 8 ans</td> <td>2008 à 2007</td> <td>2009 à 2008</td> </tr> <tr> <td>9 / 10 ans</td> <td>2006 à 2005</td> <td>2007 à 2006</td> </tr> <tr> <td>11 / 13 ans</td> <td>2004 à 2002</td> <td>2005 à 2003</td> </tr> <tr> <td>14 / 16 ans</td> <td>2001 à 1999</td> <td>2002 à 2000</td> </tr> <tr> <td>17 ans et +</td> <td>1998 et avant</td> <td>1999 et avant</td> </tr> <tr> <td>30 ans et +</td> <td>1985 et avant</td> <td>1986 et avant</td> </tr> </tbody> </table>	Catégories	Saison 2015 - 2016	Saison 2016 - 2017	7 / 8 ans	2008 à 2007	2009 à 2008	9 / 10 ans	2006 à 2005	2007 à 2006	11 / 13 ans	2004 à 2002	2005 à 2003	14 / 16 ans	2001 à 1999	2002 à 2000	17 ans et +	1998 et avant	1999 et avant	30 ans et +	1985 et avant	1986 et avant
Catégories	Saison 2015 - 2016	Saison 2016 - 2017																						
7 / 8 ans	2008 à 2007	2009 à 2008																						
9 / 10 ans	2006 à 2005	2007 à 2006																						
11 / 13 ans	2004 à 2002	2005 à 2003																						
14 / 16 ans	2001 à 1999	2002 à 2000																						
17 ans et +	1998 et avant	1999 et avant																						
30 ans et +	1985 et avant	1986 et avant																						
158	T-25	4.1 ENGAGEMENT DES ÉQUIPES	<p>Modifier l'exemple par :</p> <p>"Exemples :</p> <p>trois 11/13 ans et un 14/16 ans un 11/13 ans, un 14/16 ans et un 17 ans et plus.</p>																					

Réunion des juges

Les réunions nationales des juges (féminins et masculins) sont disponibles sur le site www.ufolepgym.com et sont considérées comme des documents officiels.

INFORMATIONS SUR LES MONTEES DESCENTES SAISON 2015-2016

Montées descentes

La **qualification ou la participation** à une finale quelle qu'elle soit (inter, finales nationales A, B, C ou D) implique l'impossibilité de descendre de niveau, pour les gymnastes concernés.
Cette règle s'applique à tous les niveaux de 8 à 2 compris.

Cas général (la catégorie compte 6 équipes ou plus en finale)

Les gymnastes des équipes du podium de la finale (finales A) montent pour les niveaux 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2.
Les gymnastes des équipes suivantes montent si l'écart de points de l'équipe avec ceux de la première équipe est inférieur ou égal à 2 points.

Cas particulier (la catégorie compte 5 équipes ou moins en finale)

Les gymnastes de l'équipe classée première montent pour les niveaux 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2.
Les gymnastes des équipes suivantes montent si l'écart de points de leur équipe avec ceux de la première équipe est inférieur ou égal à 1 point.

Niveau 1 (masculin et féminin)

Les équipes ayant terminées sur le podium ne sont pas autorisées à redescendre.
Pour les autres gymnastes ayant participé à la finale nationale, ils ne sont autorisés à redescendre que maximum en niveau 2.

Informations

Les compositions des équipes devant monter de niveau, suivant les critères précédemment énoncés, sont répertoriées de manière nominative.

Les montées de niveau, pour les cas où on ne pourra pas garantir la conservation de la catégorie d'âge (ex : filles N3 9-12 ans devant monter en N2 où il n'y a pas de catégorie 9-12 ans), ne seront pas obligatoires.

Le joker

L'utilisation d'un « joker » est autorisée à savoir que :

- Dans les équipes devant monter, un(e) des gymnastes a le droit de rester dans le niveau dans lequel il (elle) a fait la finale.
- Dans une équipe finaliste et non soumise à la règle de montée, un des gymnastes peut redescendre d'un niveau.

Retrouvez la liste nominative des montées obligatoires sur www.folepgym.com

Demandes de dérogation

Les demandes de dérogations ne seront recevables que pour des gymnastes pris en tant qu'individus.
Elles sont à adresser par courriel à votre département **avant le 31 octobre 2015**.
Il est possible de mettre en copie la CNS – cns@folepgym.com

Vous devez **obligatoirement utiliser le formulaire type** et **passer par votre département**, autrement votre demande ne sera pas traitée.
Celui-ci est disponible sur le site www.folepgym.com

Rappel concernant les licences

Le règlement national UFOLEP définit les règles en matière de prise de licence et de participation aux compétitions.

Voici quelques rappels

Règlement financier (art 3)

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Règlement financier (art 6-C)

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale.

Cont@ct n°1 du 1^{er} septembre 2015

**RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP
« SPORT EDUCATION »
17 & 18 OCTOBRE 2015
AU CREPS DE BOURGES**

Formulaire d'inscription en ligne (avant le 1^{er} octobre) :

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/rassemblementbourgessporteducation.html>

À destination :

- des membres du Comité Directeur National ;
- des représentants des comités départementaux & régionaux :
2 représentants par comité sont pris en charge (élus et professionnels)
- des membres des Commissions Nationales Sportives ;
- des membres des Groupes Techniques Sportifs ;
- des référents nationaux d'activités.

Les travaux proposés porteront sur :

- les concepts d'Éducation par le sport et d'innovation sociale ;
- les projets de développement territorial des pratiques sportives fédérales ;
- le développement et les outils en faveur de la vie associative ;
- l'organisation de la thématique « sport éducation » à l'échelle du comité UFOLEP ;
- la structuration territoriale et l'accompagnement du réseau ;
- le plan ministériel « Citoyens du sport ».

RENSEIGNEMENTS :

Isabelle MATTHEY

01.43.58.97.78

imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

Offre réservée
aux Clubs UFOLEP



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

KIT BÂTONS MARCHE NORDIQUE





MADE IN FRANCE
CONÇU ET FABRIQUÉ À GRENOBLE



Sac offert pour l'achat d'un kit

BÂTON TÉLESCOPIQUE
2 BRINS NON COMPRIS
DANS LE KIT

Pointe conique
+ brins carbone et alu
+ bouchon conique +
gantélet détachable
Prix achat 49,90 €

RM 5123-U



KIT INITIATION 12 PAIRES DE BÂTON + SAC

bâton monobrin + tube carbone + pointe conique +
bouchon conique + gantélet détachable.
Tailles à choisir: Paire supplémentaire = 44,90 €

538.80 TTC
Mise en port compris

KIT CONFIRMÉ 12 PAIRES DE BÂTON + SAC

bâton monobrin + tube carbone + pointe nordique +
bouchon nordique + gantélet détachable.
Paire supplémentaire = 49,90 €

598.80 TTC
Mise en port compris

Rêt S211 (initiation)
Rêt S207 (confirmé)
VENT DES FJORDS
ULTRATECH 60

 **tube carbone 60%**
(personnalisés UFOLEP)

 **pointe conique**

 **pointe nordique**

 **gantélet détachable**

	Votre taille	Taille à choisir ou télescopique	Quantité (nb de paires)	Prix
CHOISISSEZ VÔTRE PACK	143-149 cm	100 cm		€
	150-157 cm	105 cm		€
	158-165 cm	110 cm		€
	166-172 cm	115 cm		€
	173-179 cm	120 cm		€
	180-187 cm	125 cm		€
<input type="checkbox"/> KIT INITIATION	188-194 cm	130 cm		€
<input type="checkbox"/> KIT CONFIRMÉ	Télescopique	95-135 cm		€
TOTAL				€

COORDONNÉES / COUPON COMMANDE

Nom du Club UFOLEP : _____

Nom de l'animateur : _____

Email de l'animateur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

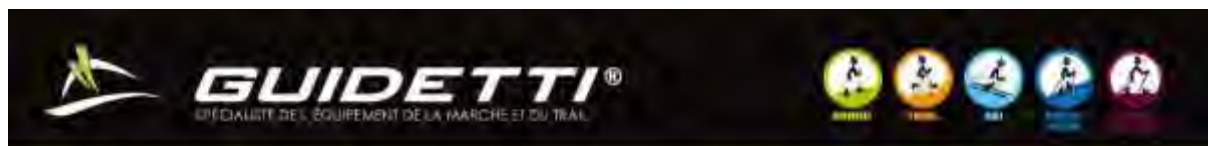
Pour vos commandes retournez directement ce document complété à la société G-TECH, par fax, email, courrier ou contactez-les directement par téléphone. **Livraison** à l'adresse indiquée



GRENOBLE-FRANCE

fax +33(0)4 38 02 02 31 email contact@gtech-grenoble.com

adresse 13, impasse Charvet 38600 Fontaine téléphone +33 (0)4 38 02 02 32



Objet : Condition d'achat kit marche nordique

Nos kits de bâtons marche nordique Guidetti sont destinés aux fédérations et clubs partenaires afin de proposer des bâtons de prêts aux adhérents durant les séances.

Ces kits ne sont en aucun cas destinés à la revente. Il est donc strictement interdit de les revendre aux adhérents.

Merci de remplir les informations ci-dessous :

Je soussigné(e) président du Club.....
situé à
m'engage à ne pas revendre les bâtons de marche nordique Guidetti vendus dans les offres kit aux adhérents.

Signature suivi de la mention « Lu et approuvé » + cachet du Club

Fait le/...../..... à

Formulaire à retourner par mail ou par courrier



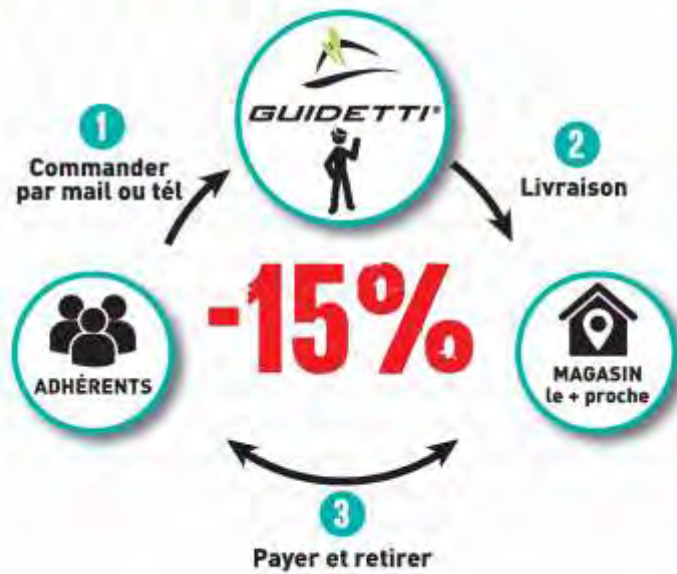
ZI de l'Argonaute, 13 Impasse Charvet 38600 Fontaine - France - Capital: 704 000€
T. +33 (0)4 38 02 02 32 - F. +33 (0)4 38 02 02 31 - contact@gtech-grenoble.com



**Grâce au partenariat
vous bénéficiez de -15%**
sur tous les produits de la gamme Guidetti

Offre réservée
aux adhérents UFOLEP

COMMENT PASSER COMMANDE EN 3 ÉTAPES



BÉNÉFICES

- Service client à l'écoute et réactif sur du long terme
- Acheter Made in France (qualité/normes/proximité/savoir-faire)
- Rapport qualité/prix exceptionnel



Pour découvrir toutes nos gammes de produits, rendez-vous sur notre site internet www.guidetti-rando.com



TOUTES COMMANDES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT PASSER PAR GUIDETTI
Frais de port gratuit pour les commandes groupées

COUPON COMMANDE

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Nom du Club :



GUIDETTI | fax +33(0)4 38 02 02 31 | email contact@gtech-grenoble.com
galerie 13, impasse Charvet 38 600 Fontaine | téléphone +33 (0)4 38 02 02 32

QUALIFICATIONS SPORTIVES AUX NATIONAUX 2016

Malgré la mise en œuvre progressive de la réforme territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016 et le redécoupage des nouvelles grandes régions institutionnelles, les modalités actuelles de qualifications sportives aux nationaux UFOLEP par territoire géographique et par activité ne changeront pas pour la saison 2015 - 2016 (gymnastique artistique, GRS, activités cyclistes, tennis de table, athlétisme, Sports Mécaniques, Sports collectifs).

Un travail sera engagé avec les Commissions Nationales Sportives (CNS) et comités UFOLEP lors du rassemblement national « sport éducation » des 17 et 18 octobre prochains à Bourges ; afin d'envisager, par activité, d'éventuelles nouvelles modalités pour la saison 2016 - 2017.

**MODIFICATIONS DE CERTAINES RTS
RÈGLEMENTS TECHNIQUES**

LÉGISLATION RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS MOTO



En raison de modifications effectuées par la FFM sur certains règlements techniques, Vous trouverez en lien hypertexte ci-dessous les modifications apportées :

✚ **Modification RTS Motocross – CD (FFM) 22 Juin 2015 :**

[Télécharger](#)

✚ **Modification Annexe RTS Motocross - Règles spécifiques pour l'aménagement des circuits - CD (FFM) 22 Juin 2015 :**

[Télécharger](#)

✚ **Modification RTS Vitesse - CD (FFM) 22 Juin 2015 :**

[Télécharger](#)

✚ **Modification RTS Enduro - CD (FFM) 22 Juin 2015 :**

[Télécharger](#)

Et vous pourrez télécharger les documents mis à jour dans le tableau récapitulatif modifié :

[Télécharger](#)



LE RÈGLEMENT FINANCIER COMMUN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2015-2016

est téléchargeable sur le site Internet :

 <http://www.ufolep.org/>

[http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/reglements-
financiers-2016.pdf](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/reglements-financiers-2016.pdf)

(pour l'ouvrir, clic droit et ouvrir le lien hypertexte)